



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-114503>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-114503**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-101937

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Esterel Cote d'azur agglomération

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003531900108

Ville : SAINT RAPHAEL

Code postal : 83700

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Extension du Palais des Sports Jean François KRAKOWSKI - Réalisation d'une salle multi-usage

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot N° 01 - Terrassement Vrd Ce lot a été déclaré Sans Suite. Lot N° 02 - Gros oeuvre - Cloison - Doublage - Menuiseries intérieures - Revêtement des sols durs - Faiences Ce lot a été déclaré Sans Suite. Lot N° 03 - Menuiseries extérieures - Vitrierie - Serrurerie - Métallerie Ce lot a été déclaré Sans Suite. Lot N° 04 - Peinture - Ravalement - Nettoyage Ce lot a été déclaré Sans Suite. Lot N° 05 - Courants forts - Courants faibles Ce lot a été déclaré Sans Suite. Lot N° 06 - Plomberie - Cvc Ce lot a été déclaré Sans Suite. Renseignements complémentaires : Le marché est classé sans suite pour motif intérêt général : la définition du besoin est devenu obsolète, en effet la fréquentation exponentielle du lieu nécessite un redimensionnement conséquent du projet

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/10/2024